

Antoine ROTTIER BELAIR, né esclave et conseiller municipal dans la Sarthe

Sylvie Gagnard (août 2022)

Fils de Charles ROTTIER de la BORDE, Antoine ROTTIER BELAIR est né à Saint Domingue, le 28 décembre 1743, dans la paroisse de la Croix des Bouquets. Voulant se marier, en 1787, à Catherine LEMOINE, une lointaine cousine, fille de Pierre Lemoine, chirurgien de Château Renault (Indre et Loire, 37), et d'Anne Rottier, il se voit refuser l'autorisation de se marier car il est fils d'esclave noire.

Ses ascendants

Charles, le père d'Antoine est lui-même fils de Pierre ROTTIER de la BORDE et de Françoise MOYNERIE et petit fils de François Rottier de la Borde et de Martine LEMOYNE, vivant à Marçon (Sarthe, 72) au XVIIe siècle. François construit la fortune familiale car il est marchand. Parmi ses nombreux enfants, Pierre est conseiller du roi au grenier à sel de Château du Loir (Sarthe), François notaire à Marçon, Jean et Jacques marchands. Il marie ses filles à de puissants magistrats de Château du Loir.

Pierre Rottier et Françoise Moynerie ont une fille, Françoise, et cinq garçons, Pierre, Charles, François, Jean-Marin et Joseph. Ce dernier, héritant de la terre de la Bobanière située à Marçon, prend le nom de ROTTIER de la BOBANIÈRE. Charles et Pierre conservent le nom de ROTTIER de la BORDE et François prend celui de ROTTIER de la JUDONNERIE.

Pierre ROTTIER de la BORDE, le jeune, se marie le 27 décembre 1723 à La Rochelle (Charente Maritime, 17) où il travaille au contrôle des actes de notaire¹. Il épouse Françoise ROBIN, née à Saint Domingue fille des colons Jean Robin et Françoise CEBRON, tous deux décédés. Il émigre au Port au Prince et s'installe dans la paroisse du Cul de Sac, à la Croix des Bouquets où vivent ses beaux-parents². Ses enfants naissent à Château du Loir, sauf sa fille Anne Françoise, née le 6 septembre 1727 et baptisée le 28 avril suivant à la Croix des Bouquets³. Elle épouse le 15 février 1751 à Château du Loir, paroisse de Saint Guingalois⁴, messire Marthe Jérôme DUVIVIER de la MAHAUTIERE, conseiller au conseil souverain de Léogane, auteur du premier texte en créole, une chanson, « *Lisette quitté la plaine*⁵ ».

¹ AD 17 GG593, La Rochelle paroisse St Sauveur.

² Il mourra à la Croix des Bouquets, sur son habitation des Crochus, le 29 janvier 1786, âgé d'environ 61 ans, et sera inhumé le lendemain *NDLR*.

³ Elle meurt le 15 mars 1762 sur son habitation de l'Acul espagnol, dite âgée de 32 ans *NDLR*.

⁴ GHC 79, février 1996, p. 1536 *NDLR*.

⁵ Moreau de Saint Mery, Description de l'isle de Saint Domingue, ed Philadelphie, T1 p. 65. Voir aussi GHC 165, décembre 2003, p. 4023 « Minette, chanteuse de couleur à Saint-Domingue » et GHC 185, octobre 2005, p. 4638-4642 « Minette : situation sociale d'une artiste de couleur à Saint Domingue » *NDLR*.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Pierre entraîne ses jeunes frères Charles, le père d'Antoine, et François à Saint Domingue. Ils y ont acheté une sucrerie et disposent de nombreux esclaves en provenance d'Afrique. Joseph Rottier de la Bobanière et Jean-Marin participent financièrement à cet investissement. Les biens de Joseph passent à son décès à ses fils Charles et François. Joseph est le grand-père de Charles ROTTIER-DELABORDE, baron d'Empire. Il est aussi maire de Château du Loir (1770-1775), maire désigné par le Roi comme le gendre de Jean-Marin, Henry GUÉHÉRY (1770-1789) dont Antoine a été le greffier⁶. Leur proximité avec les plus grands de Versailles sera fort utile à Antoine, lors des épreuves qu'il a traversées pour se marier.

Antoine

Dans l'extrait de son acte de baptême, le 28 décembre 1743⁷, il est dit que sa mère, Agathe, est une « négresse ». Il est présenté par son oncle, François Rottier de la Judonnerie, son père Charles Rottier de Bélair étant alors parti pour France. Son parrain est Antoine La Toison de la Coule, « habitant de l'habitation des Varennes » et sa marraine demoiselle Françoise Caradeux⁸.

Charles et François Rottier sont propriétaires de l'habitation Larcady à la Croix des Bouquets où est né Antoine, la veille de son baptême.

Antoine est affranchi le 7 avril 1751 par acte notarié fait au Port au Prince. Cet affranchissement est motivé par les « *bons et agréables services* » que sa mère Agathe a rendus à Charles⁹.

Charles Rottier de la Borde l'emmène à Marçon, certainement peu de temps après cet acte de 1751. On sait que Charles est à Marçon en 1754 car il y fait une déclaration à l'abbaye de Bonlieu de Bannes pour des terres qui relèvent du fief de cette abbaye¹⁰.

Il donne une éducation à son fils. Antoine sait lire et écrire. Peut-être a-t-il pu être scolarisé au collège de Courdemanche ou à celui de Château du Loir ?

En 1764, lorsque Louis XV souhaite faire repartir tous les esclaves noirs vers les colonies, Antoine et son frère Charles échappent à ce départ du fait de leur affranchissement¹¹.

Le 16 avril 1777, constatant que l'obligation de 1762 de déclarer nègres et mulâtres en France n'était pas appliquée, une ordonnance de l'Amirauté la renouvelle.

⁶ Barré et Bouvet, Recherches historiques sur Château du Loir p.136, ed Libraire Perrin, non daté. L'élection du maire de Château du Loir devait recevoir l'approbation royale

⁷ AD 72 4 E 130 84, notaire Julien Huzard.

⁸ Le parrain et la marraine sont de familles d'habitants très notables de la Croix des Bouquets. L'acte de baptême du 28/12/1743 ne figure pas dans le registre de la Croix des Bouquets recopié pour envoi en France, où ne sont repris que les actes des libres, ce qui est normal puisqu'il était esclave à sa naissance. Voir à la fin de l'article l'extrait, délivré le 2 mars 1751, de l'acte de baptême, acte qui devait donc être inscrit dans le registre paroissial original NDLR.

⁹ Voir à la fin de l'article la copie collationnée de l'acte d'affranchissement.

¹⁰ AD 72 H 1644 fief de Chezain, abbaye de Bonlieu à Bannes (72), fondée au XI^e siècle.

¹¹ AD 37 C 360, 11/02/1764, Colonies. Ce sont les seules pièces où apparaît Charles qui est dit affranchi le même jour qu'Antoine. Le lien de fraternité est une supposition de ma part.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

François Rottier de la Judonnerie, bourgeois demeurant à Château du Loir, déclare donc, le 2 décembre 1777¹² « qu'après avoir demeuré 27 ans aux isles françaises de St Domingue avec Charles Rottier de Laborde son frère sur une habitation qui leur appartenait au quartier du Cul de Sac, il est repassé en France en 1750 et a abordé à La Rochelle¹³, qu'il a amené avec lui un mulâtre nommé Antoine dit Belair, alors âgé d'environ 12 ans. Ce mulâtre est né d'une négresse à laquelle ils ont donné la liberté et ils ne furent pas longtemps à l'accorder au dit Antoine, en sorte qu'il s'est attaché à leur service avec la plus parfaite reconnaissance. Le comparant aperçu le dit Charles Rottier son frère depuis deux ans qui a son décès lui a recommandé particulièrement le dit Antoine et l'a engagé à lui faire un sort heureux. Le comparant âgé de 73 ans, plein d'infirmités et presque sourd, a la douleur de n'avoir plus auprès de lui personne qui lui soit véritablement attaché que le dit Antoine, qui remplit auprès de lui tous les devoirs et les soins du plus fidèle et du meilleur domestique, tant pour la gestion de ses biens et rentes que pour l'administration de l'intérieur de sa maison, et il se trouverait très embarrassé s'il en était privé. »

Charles Rottier de la Borde meurt en effet le 13 novembre 1775 à Marçon, âgé de 80 ans. Antoine est l'héritier à part entière de son père qui disposait d'une grande fortune.

Et il rencontre sa tendre et douce... Catherine qu'il veut épouser. Le curé refuse de célébrer ce mariage en raison de l'hostilité de la famille de la mariée.

En outre, cette union contrevient aux dispositions d'un arrêt du 5 avril 1778 qui interdit les mariages mixtes (entre blancs et noirs), sauf autorisation. Les contrevenants sont envoyés sur le champ aux colonies.

Antoine dépose une requête transmise par Louis Auguste LE TONNELIER baron de BRETEUIL au ministre de la Marine, César Henri de la LUZERNE, ancien gouverneur de Saint-Domingue. Il explique qu'il est, depuis le 22 janvier 1788, greffier de l'assemblée municipale de son district et collecteur d'impôt pour l'année 1789. Il doit être nommé marguillier de la fabrique de l'église de Marçon. Il se sent obligé d'écrire que « *sa couleur est trop légère pour que sa postérité puisse s'en ressentir* ». Il justifie de sa religion et de ses propriétés.

Même soutenu par le baron de Breteuil, l'autorisation est refusée à deux reprises en 1787 et en 1788 en raison de son statut, fils d'esclave noire.

L'argent ayant raison de tout, il verse un dédit considérable afin que puisse être acceptée l'autorisation demandée.

Néanmoins, le combat n'est pas fini puisqu'il ne reçoit pas la copie de ce document nécessaire pour contracter ce mariage si désiré.

Il envoie un courrier au dit ministre dans lequel il explique qu'il subit l'hostilité du tuteur de Catherine, qui souhaite marier sa pupille à un autre prétendant et humilie notre Antoine ROTTIER BELAIR¹⁴.

Le tuteur de Catherine en veut à notre Antoine car celui-ci lui a refusé des passe-droits qui lui avaient été demandés en raison de son emploi de greffier...

¹² COL F/1b/4, « Déclaration de nègres aux greffes des amirautés et autres justices », folio 138. Référence relevée dans le volume 1 du Dictionnaire des gens de couleur de la France moderne, sd Érick Noël, (notices 1829-1830). Ayant consulté l'acte, nous en donnons le texte intégral NDLR.

¹³ En série F/5b (Passagers) les arrivées à La Rochelle ne commencent qu'en 1763 NDLR.

¹⁴ ANOM Col E 358.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Soutenu par le baron Frédéric de WURMSER, grand veneur à la cour de France, cette pièce lui parvient. Le tuteur faisant encore de la résistance, il fallut qu'un tuteur spécifique, ad hoc, soit désigné et que son consentement soit authentifié par acte notarié. Ce consentement est alors envoyé par huissier au curé qui doit célébrer le mariage.

Toutes ces pièces réunies, le mariage est célébré dans la plus grande église du Mans, Notre-Dame de la Couture, le 2 juillet 1789. Aucun membre de la famille proche d'Antoine n'est présent mais Catherine est assistée de son oncle maternel François ROTTIER du PLESSIS et de sa cousine germaine Françoise Rottier du Plessis¹⁵.

Le couple, enfin uni, a trois enfants nés à Marçon, Pauline qui meurt en bas âge, Antoinette et Antoine.

Pendant la Révolution française, Antoine achète en 1791 le presbytère de Marçon, bien national car religieux, pour 2 325 francs, le champ de la cure¹⁶ pour 1625 francs et une vigne aux Broudières dépendant de la chapelle Vauvert à Vaas pour 1 624 francs¹⁷.

Très actif, il est élu, au suffrage censitaire, membre du premier conseil municipal connu de la commune, le 15 pluviôse an IX (4 février 1801)¹⁸. Il est réélu le 10 vendémiaire an XII (3 octobre 1803)¹⁹.

Il participe également à l'élection du juge de paix, Gervais CHEVALIER, du canton de la Chartre²⁰.

Louis Jacques ROUSSEAU²¹ est chargé du secrétariat général de la commission du commerce et des subsistances en juillet 1794. Il remet un rapport sur les possibilités d'exportation des produits de la région de la Flèche et de Mont sur Loir²². Il prend attache avec Antoine Rottier Belair à propos des effets sur le vin de Marçon des voyages par mer. Celui-ci lui assure que ces vins ont gagné en qualité après avoir passé les tropiques, défendant ainsi les intérêts des habitants de la commune, alors que toute possibilité d'exportation de ces vins était interdite depuis quelques mois.

Lorsqu'il fut question de changer le cimetière de lieu, comme quelques habitants fortunés, les de MALHERBE, LEMOINE, il participe financièrement à la construction de trois toises²³ du mur du nouveau cimetière, situé au lieudit « La Vie », pour 7 francs²⁴.

Il meurt le 18 avril 1807 dans la maison des Rottier, au lieudit de la Croix, actuellement la Croix boisée, à Marçon.

¹⁵ AD 72 1 MI 413, Le Mans, paroisse de Notre Dame de la Couture.

¹⁶ Actuellement, terrain occupé par les logis de la Demée, la cantine le Corbusier-Wogenscky et le futur éco quartier.

¹⁷ F. Legeai, documents historiques sur la vente des biens nationaux dans la Sarthe, Leguicheux imprimeur, 1886, T1 p 342.

¹⁸ Registre des délibérations municipales de Marçon 1801-1806. Voir l'acte en fin d'article.

¹⁹ AD 72, 3 M 27.

²⁰ AD 72 46 J 161, document non daté.

²¹ Ancien député de la Sarthe, en 1790, natif de Château du Loir, il a également vécu à Marçon, qui est une commune viticole réputée.

²² Nom donné pendant la Révolution française à Château du Loir.

²³ Environ 6 mètres linéaires.

²⁴ Registre des délibérations municipales de Marçon 1801-1806.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le presbytère avait été vendu à Julien Huzard, notaire, qui en fit don, le 29 pluviôse an XII (29 février 1804)²⁵, à la commune. Le bâtiment a continué à être, malgré la Révolution, le logis des desservants de l'église Notre Dame de Marçon et le restera jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

Les descendants

Son fils, Antoine Désiré, né le 23 floréal an IV (12 mai 1796) à Marçon, devient, après avoir été apprenti tanneur, chirurgien comme son grand-père maternel, Pierre LEMOINE, et exerce à Marçon. Il se marie avec Pauline BADÈRE le 15 octobre 1822 à Marçon et a un fils, Adolphe, qui meurt à 44 ans, sans descendance.

En 1830, Antoine Junior est élu commandant de la compagnie des chasseurs de Marçon, faisant partie de la garde nationale²⁶. Aussi actif dans le village que son père, il est membre du conseil municipal de la commune de Marçon de 1831 à 1840²⁷. Il meurt le 9 avril 1844 dans notre commune.

Sa fille Antoinette, née le 21 août 1790 à Marçon, y épouse, le 13 août 1812, Emmanuel PELTEREAU, descendant probable du premier tanneur de Château Renault, Bertran Peltreau. Elle s'éteint à Marçon le 27 avril 1865.

Si on ne sait ce que devient leur fille Victorine, leur fils Emmanuel, négociant, épouse, à Vendôme, Adrienne SORNET le 18 mai 1859²⁸. Ce couple a au moins deux fils, Victor Adrien Antoine et Paul. Le premier se marie le 25 juillet 1904 avec Clémence Marie Louise SOUDÉE²⁹. Ils tiennent tous les deux une boutique de marchand cirier à Tours, place du Chardonnet, en 1929³⁰. On ne sait ce que devient le second.

Leur fiche matricule donne une description des deux hommes. Victor qui porte aussi le prénom de son ancêtre est grand, très grand, pour l'époque, 1 m 83, et a les yeux noirs. Paul ne fait que 1 m 69, il est châtain et a les yeux bleus.

Ci-après les actes de baptême et d'affranchissement en 1751 et la page du registre des délibérations de Marçon le 15 pluviôse an IX (04/02/1801). Merci aux archives départementales de la Sarthe pour les deux premiers actes et aux archives municipales de Marçon pour le dernier. Les unes et les autres se sont mobilisées pour cette recherche.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Milice bourgeoise réservée aux hommes payant un cens de plus de 200 F (wikipedia).

²⁷ Registre des délibérations municipales de Marçon 1826-1837 et 1837-1852.

²⁸ AD 41 1 mic 269 R 5.

²⁹ AD 37 6NUM8/261/359 (Cotte) ville de Tours.

³⁰ Annuaire Tours 1929.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Premier conseil municipal de Marçon, 15 pluviôse an 9

Représente

Le citoyen Contenant Sieu Scintot, celui-ci Comproux
et de la Côte et Sarragos, pour premier et 2^e Scintot
Sarragos Charles Louis Taboreau Meaire de
Marçon araudissement de St. Eclair Dep^t de la Sartre
pour servir à inscrire les délibérations du Conseil
Municipal Conformément à loi du 28 Florivôse an 8
à Marçon Co. quatorze. pluviose. an 9
de la République Française.

Session 2^e
de Marçon

Taboreau

J. C.

Le quinze. pluviose. an 9 de la République
Française. Devant nous Maire de la Commune de

Marçon. J'ai vu Comproux Charles Contenant Meaire
de la Côte de Marçon Dignon, Des Regades, Faries, Gaspard
Martin, Faries, Commoy, Louis, Gaspard, Gaton
Leveche, Martin, Faries et Pierre Meaire, mandataires pour
remplacer les Meaires, Membres du Conseil Municipal
de la Commune de Marçon, par les Citoyens L. M. Contant
Chef de brigade, pour le 1^{er} Département de la Sartre les Citoyens
Faries, Faries, à laquelle Nominations l'Assemblée des
Citoyens de ce Canton, par ses décrets, n'a rien dit, mais les
promesses de fidélité à la Constitution, En conséquence il a été
constaté, dans le procès verbal et l'acte de l'Assemblée des Citoyens
de ce Canton, et arrêté par le Citoyen Des Regades
Maire de ce Canton, à cet effet et au Signé.

Député M. Liot Louis Taboreau
P. marron Gaton Leveche

J. Commoy Bignon M. Député
Maire de Marçon

Taboreau
de la Commune de Marçon

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les habitations des frères ROTTIER dans l'Indemnité de Saint Domingue

Bernadette Rossignol

Dans l'État des liquidations de l'Indemnité de Saint Domingue en 1832 figurent les habitations de Charles Joseph ROTTIER DE LABORDE et François ROTTIER de LAJUDONNERIE : une hatterie (grand enclos d'élevage) dite Ravine à Tambour au Mirebalais et une sucrerie dite Lajudonnerie à la Croix des Bouquets dans la Plaine du Cul de Sac. Les ayants droit, « à divers titres » (non précisés), pour un montant de 5 516 francs chacun, sont 2 SARTRE (Louis Pierre et Anne Françoise Dorothee épouse Gouin), René Marie GUÉHERY, 2 TEXIER (Clément Alexis et Françoise Rosalie épouse PIE) et 2 ROTTIER de LA BORDE : Marie Charlotte épouse de NEPVEU et Charles Léopold. Ils sont tante et neveu, fille et petit-fils de Charles Rottier de La Borde et Marie Louise Pinceloup. Charles est fils de Joseph Rottier de la Bobanière x Marie Robin.

Sylvie Gagnard précise qu'ils sont tous descendants des frères et sœurs de Charles Joseph et de François : les SARTRE sont issus d'Anne Françoise, fille de **Pierre** Rottier ax Françoise Robin bx Marthe Duvivier (très nombreux enfants) ; les GUÉHERY viennent de Magdeleine Rottier épouse d'Henry Guéhery et seule fille de **Jean Marin** et Magdeleine Simon. Les TEXIER sont peut-être issus de la seule sœur, **Françoise**³¹.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

³¹ Signalons dans la série F/12, Secours aux réfugiés de Saint-Domingue, le dossier de Françoise Rosalie de L'Hommeau veuve Texier, colon réfugié de Saint Domingue, domiciliée en 1812 à Paris (F/12/2834). Sa fille, Françoise Texier, née le 03/08/1783 à Saumur, Saint Pierre (sa marraine est sa grand-mère Anne Gabrielle Serrault veuve de René Texier), épouse à Saumur le 23/07/1818 Jean Auguste Pie. Clément Louis César Texier, avocat, est alors présumé mort et Françoise Rosalie Delhommeau, est décédée à Paris 2^e le 17/03/1813 NDLR.